

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Présents :

ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armino, TOUVIER Claire

Absents excusés :

AGU Carole, pouvoir à BEGUIN Fabienne
GROLLEAU Véronique pouvoir à GERBOUD Franck
GOUT Fabrice, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GUIRIMAND Marie, pouvoir à CHINCHILLA Flavie
TESTOUX Gérard, pouvoir à FERLIN Damien
THOUE Romain, pouvoir à DUBOTS Christophe

Etait absent : PESLERBE Bruno

N°52

**OBJET : Désignation des
délégués et suppléants en
vue de l'élection des
sénateurs du 27 septembre
2026**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Saint Jean en Royans est fixé à 7 délégués et 4 suppléants ;

Considérant la liste déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Edith EYNARD.

**Délibération transmise en
Préfecture le 8 juin 2026**

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes LECOMTE Christine, BEGUIN Fabienne, GAUTHIER Marie Lise et CHINCHILLA Flavie.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du Conseil Municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Les 7 délégués titulaires suivants :

M. FERLIN Damien
Mme LECOMTE Christine
M. TESTOUX Gérard
Mme BEGUIN Fabienne
M. SARTORE Dominique
Mme GAUTHIER Emmanuelle
M. ALLONCLE Renaud

Les 4 suppléants suivants :

Mme GROLLEAU Véronique
M. PESLERBE Bruno
Mme ECOCHARD Danielle
M. SOARES Armindo

Il est pris acte de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Un procès-verbal des opérations électorales est établi et transmis à Madame la Préfète conformément aux dispositions réglementaires.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

